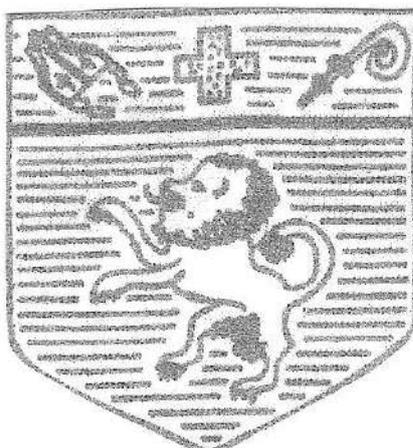


BULLETIN MUNICIPAL

Juin 2010

SAINT-LANNE



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE.....	1
LES FINANCES	2
LES REALISATIONS 2009.....	5
LES PROJETS POUR 2010... ET LES ANNEES A VENIR.....	6
A PROPOS DE.....	9
VIE DU VILLAGE.....	13

LE MOT DU MAIRE

Depuis la parution du précédent bulletin, les cloches de notre église ont, à cinq reprises, lugubrement égrené le glas.

Il nous a fallu, en effet, dire adieu à cinq Saint-Lannaises et Saint-Lannais. Que nous ayons été de la famille, un ami, un voisin ou une simple relation, leur départ nous a laissés dans la douleur et devant le vide.

De son côté, pour d'évidentes raisons, le Conseil Municipal a également vécu, avec une immense peine la disparition si brutale de Daniel POUMADÈRE. Le remaniement de notre Assemblée Délibérante fut un moment d'intense tristesse, tant l'implication de notre ami dans la vie communale était indéniable.

A titre personnel, le décès de Guy PONSAN m'a également profondément interpellé, car ses réélections successives tant comme Conseiller que comme Maire, ont montré, en leurs temps, la reconnaissance de son sens certain du «Service aux autres».

Que toutes les familles endeuillées acceptent la sympathie attristée des Saint-Lannaises et Saint-Lannais.

Après ces pénibles évocations, saluons l'arrivée du petit Jérémy qui lui est venu apporter la joie et le bonheur dans la famille de Marie et Serge CONDOURE. Que sa vie soit longue et heureuse.

Il y a approximativement 18 mois, la commune a choisi son intégration à la Communauté de Communes du Madiranaïs. Les résultats sont, à ce jour, tout à fait visibles.

Bien sûr, dans la gestion de la redevance des ordures ménagères, nous avons dû abandonner les dispositions avantageuses dont plusieurs familles bénéficiaient soit dans le cadre de la demi-part pour les enfants soit dans la part unique prélevée pour les résidences secondaires.

Nous sommes malheureusement soumis aujourd'hui, dans le contexte de l'harmonisation, à une base uniforme. Toutefois, en regard de cette situation, il convient de considérer l'autre compétence gérée par la Communauté de Communes : celle de l'entretien de la voirie.

Dans ce domaine, le village a bénéficié d'une très large compréhension de la part du Conseil Communautaire car l'effort financier se rapportant aux travaux d'entretien de ce type de voirie correspond à plus de 35 % de l'enveloppe globale.

Au titre de la Commune, nous allons continuer la réfection des voies non goudronnées. Elles représentent un besoin indispensable pour nos exploitants agricoles.

Par ailleurs, nous poursuivrons également l'aménagement d'un certain nombre de projets dont vous trouverez le développement dans les pages suivantes.

Pour le deuxième semestre 2010, l'ouvrage ne manquera pas.

Bonne lecture à tous.

Jean-Pierre DEFAY

LES FINANCES

Le Compte Administratif 2009

en €

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		BILAN	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Report 2008		91 562.43		12 878.68		104 441.11
opérations de l'exercice	35 269	62 366.44	20 081.25	5 142.31	55 350.25	67 508.75
TOTAL	35 269	153 928.87	20 081.25	18 020.99	55 350.25	171 949.86
Résultat au 31/12/2009		118 659.87	2 060.26			116 599.61

N.B : Un reste à réaliser de 1 700 € en dépenses d'investissement sera reporté sur le budget primitif 2010.

En résumé :

TOTAL PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	35 269.00	153 928.87	118 659.87
INVESTISSEMENT	20 081.25	18 020.99	2 060.26

En séance ordinaire du 9 mars 2010, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a arrêté les résultats définitifs suivants :

- Excédent de fonctionnement : 118 659.87 €
- Déficit d'investissement : 2 060.26 €

Le Conseil Municipal a voté les affectations suivantes :

- Résorption obligatoire du déficit d'investissement de 2 060.26 €
- Report de l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2010, soit 116 599.61 € en recettes de fonctionnement.

Le Budget Primitif 2010

TTC en €

<i>FONCTIONNEMENT</i>			
RECETTES		DEPENSES	
Excédent 2009	114 899.00	Charges de personnel	1 000.00
Produits des services	200.00	Charges à caractère général	74 520.00
Impôts et taxes	7 938.00	Charges de gestion courante	34 494.00
Dotations et Participations	43 918.00	Dépenses imprévues	2 438.00
Autres produits de gestion courante	1 080.00	Charges exceptionnelles	300.00
		Charges financières	1 164.00
		Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	54 119.00
TOTAL	168 035.00	TOTAL	168 035.00
<i>INVESTISSEMENT</i>			
RECETTES		DEPENSES	
Subvention d'investissement	8 180.00	Emprunt	2 710.00
FCTVA	9 543.00	Restes à réaliser 2009	1 700.00
Résorption déficit 2009	2 060.00	Office du Foyer	9 000.00
Virement section fonctionnement	54 119.00	Église/Cimetière	14 952.00
		Éclairage Public	6 700.00
		Réserve Incendie	7 700.00
		Matériel de Bureau	2 000.00
		Voirie	21 000.00
		Imprévu	6 080.00
		Solde d'exercice 2009	2 060.00
TOTAL	73 902.00	TOTAL	73 902.00

La Fiscalité Directe Locale

Le projet de loi de finances pour 2010 a prévu la suppression de la taxe professionnelle au 1^{er} janvier 2010.

Le texte gouvernemental garantit aux collectivités territoriales la perception de ressources identiques en 2010 grâce à des aides compensatoires.

Pour la suite, les ressources fiscales se substituant à la suppression de la taxe professionnelle prendront l'appellation de **Contribution Économique Territoriale (CET)**. Elle sera composée de la **Cotisation Locale d'Activité (CLA)** provenant des biens fonciers des entreprises et de la **Cotisation Complémentaire (CC)** assise sur la valeur ajoutée des entreprises, auxquelles viendront s'ajouter le produit de nouvelles ressources fiscales et le versement de taxes annexes

aujourd'hui perçues par l'État (taxe sur les surfaces commerciales, taxe sur les conventions d'assurance, les droits de mutation à titre onéreux). Une compensation-relais de 308 € sera versée par l'État dans le cadre de la suppression de la Taxe Professionnelle, soit le même montant perçu qu'en 2009.

Pour ce qui concerne l'élaboration du budget 2010, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les taxes locales légèrement afin de pouvoir justifier, auprès des pouvoirs publics, de notre effort fiscal qui est un critère très regardé lors de l'octroi des subventions.

Ainsi :

- la taxe d'habitation passe de 2,18% à 2,21%
- la taxe foncière sur le bâti de 0,73% à 0,74%
- la taxe foncière sur le non bâti de de 9,50% à 9,64%

Concrètement, cette revalorisation permet d'augmenter nos ressources de 107 €, soit une moyenne de 1,23 € d'augmentation par foyer environ.

	Bases notifiées €	Taux Communauté de Communes	Taux Commune	Produit communal attendu €
Taxe habitation	155 170	2.49%	2.21%	3 658
Taxe foncier bâti	99 360	3.17%	0.74%	772
Taxe foncier non bâti	32 703	9.47%	9.64%	3 200
TOTAL	287 233			7 630

Notre commune reçoit également des allocations compensatrices au titre de divers allègements :

- Taxe habitation :1 079 €
- Taxe foncière :1 582 €
- Taxe professionnelle :232 €
- **Soit un total d'allocations de ..2 893 €**

Le total des ressources fiscales de la commune pour l'exercice 2010 s'élève donc à :

$$\begin{aligned}
 & \mathbf{7\ 630\ € + 308\ € + 2\ 893\ €} \\
 & \quad = \\
 & \quad \mathbf{10\ 831\ €}
 \end{aligned}$$

En revanche, les taux d'imposition de la Communauté de Communes ne bougent pas cette année. Il n'en sera sans doute pas de même pour ceux de la Région et du Département.

LES REALISATIONS 2009

La Voirie Communale non-goudronnée

L'entreprise Siro a effectué le curage des fossés sur le chemin du Riou de la Serre, et le Chemin de la Poutge (entre Madiran et le quartier Bidos) pour un montant de 2828 € HT, plus 613 € HT pour la pose d'Aquatub.

Le Foyer

Le mur de fond de la salle des fêtes (côté ancienne mairie), qui avait été endommagé par les infiltrations d'eau, a été remis en état par l'entreprise Cau pour un montant de 2377 € HT.

Les travaux dans l'office ont pu être poursuivis par le carrelage des murs par l'entreprise Vidal pour un prix de 5268 € HT. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 66%, dont le tiers en 2009 et le solde en 2010.

L'équipement de l'office a été amélioré avec une gazinière (achetée et mise à disposition par la Société de Chasse et le Comité des Fêtes) ainsi qu'un percolateur à café de 120 tasses.

Des panneaux de circulation routière et barrières, pour assurer la sécurité, ont été achetés pour un montant de 2413 € HT, dont 1215 € financés par les amendes de police.

Pour améliorer la qualité des prestations lors des manifestations, une sono est maintenant disponible (coût de l'investissement 696 € HT).

L'Église

A la suite de la tempête Klaus en 2009, plusieurs vitraux ont été endommagés. Les vitraux simples ont été remplacés, tandis que le vitrail de Sainte Bernadette a pu être restauré. Le coût de ces travaux (4405€ HT) a été intégralement remboursé par les assurances.

Vous avez constaté que le mécanisme de commande électrique des cloches a été remplacé en avril 2010.

Le Réseau Électrique

Le projet de renforcement du réseau électrique sur la route de Cannet au lieu dit Manadé a été accompli pour un coût total de 35 000 € HT. Le SDE et le Fond d'Amortissement des Charges Électriques (FACE) ont subventionné les dépenses à hauteur de 33 500 €, ce qui a laissé 1 750 € à la charge de la commune.

LES PROJETS POUR 2010... ET LES ANNEES A VENIR

Cette année encore, plusieurs dossiers ont été déposés auprès du Conseil Général (FAR), de la Préfecture (DGE), du Conseil Régional (FRI)..... dans le but d'obtenir le maximum de subventions afin de réduire le coût pour la commune. Chaque projet sera donc ré-examiné en fonction des financements obtenus.

Le Réseau Électrique

Trois demandes ont été soumises auprès du Syndicat Départemental d'Electricité (SDE) des Hautes-Pyrénées pour cette campagne 2010 :

- Le renforcement du poste desservant le quartier « Le Luc » : en principe les travaux devraient se faire prochainement, les financements étant déjà accordés comme suit :
 - Coût total de l'opération27 000,00 €
 - Subvention F.A.C.E.17 550,00 €
 - Participation SDE2 325,25 €
 - Récupération TVA4 424,75 €

 - Soit fonds propres de la commune.....2 700,00 €

- Le renforcement de la ligne du chemin des Coustaux (maison de M. François + élevage). Il est actuellement à l'étude et en attente de financement.

De fortes baisses de tension, mesurées par EDF et entraînant des dommages réguliers sur les appareils électriques, justifient ces deux opérations.

- L'éclairage du clocher de l'église, afin de mettre en valeur notre patrimoine communal.

L'Office du Foyer

Cette année, nous souhaitons mettre en place un évier de grande capacité ainsi qu'un plan de travail composé de deux tables en inox, qui permettront à tous les utilisateurs de la salle d'avoir à leur disposition un lieu pratique et hygiénique.

Coût:	2 tables en inox	698,00 € HT
	1 évier	873,00 € HT
	Soit	1 571,00 € HT

Une demande de FAR a été déposée pour un financement à hauteur de 50%.

L'Église

Des travaux de menuiserie sont nécessaires afin de remplacer quatre fenêtres fixes, actuellement très détériorées et laissant pénétrer des oiseaux dans l'église, causant inévitablement des dégâts.

Nous les avons réparées provisoirement pour stopper ces intrusions.

Après plusieurs devis, l'entreprise BOUSSES a été retenue pour un montant de 3 706 € HT. Un dossier FRI est en cours.

Voirie non goudronnée

En continuité des travaux d'entretien effectués l'an passé, nous souhaitons, cette année, faire un effort particulier sur les chemins :

- Riou de la Serre
- La Poutge (entre Madiran et le Bidos)
- Menjarre

Plusieurs entreprises ont été contactées pour la réfection des deux premiers chemins.

Pour le chemin de Menjarre, l'étalement, par l'utilisateur principal des graviers, achetés préalablement par la commune, nous permettrait de réduire fortement le prix de la remise en état.

Réserve Incendie – Quartier le Bidos

Au quartier du Bidos deux constructions nécessitent, selon les normes du SDIS, soit par leur destination, soit par leur superficie, des mesures particulières de protection contre l'incendie. Il s'agit de l'atelier-galerie pour artistes peintres (SCI PELEYRE) rentrant dans la catégorie des établissements recevant du public, et la propriété GUBLER dont la superficie au sol d'un seul tenant est supérieure à 500m². Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une réserve incendie souple, d'une capacité suffisante pour répondre aux besoins du quartier, soit 120 m3.

Le projet se déroulera en quatre étapes :

- a. l'acquisition du terrain (parcelle appartenant à M. CASTETS Michel) ;
- b. le dressage d'une plateforme nivelée puis recouverte d'un lit de sable de 10 cm ;
- c. l'achat, la pose et le remplissage de la réserve ;
- d. la mise en place d'une clôture et la plantation d'arbustes pour une intégration environnementale optimale.

Le coût d'achat de la réserve est de 5 200 € HT.

Une DGE de 3 000 € nous est d'ores et déjà accordée, un dossier FAR est en instance.

Le Cimetière

Actuellement, une procédure de reprise des concessions en état d'abandon est en cours. La réglementation impose que, lors de la remise en état, les ossements trouvés doivent être regroupés dans un ossuaire. Or la commune n'en dispose pas à ce jour.

De plus, nous pensons qu'il serait opportun de pouvoir proposer aux familles en ayant le besoin, un dépositaire, ainsi qu'un columbarium.

Le Conseil Municipal a donc décidé de répondre à une nécessité évidente dans notre cimetière en mettant en place :

- un columbarium à 4 places 1 472.00 € HT

-
- un dépositaire à 2 places 1 206.00 € HT
 - un caveau ossuaire 872.00 € HT

Notons que 450 € de frais pour le transport viendront s'ajouter, soit une dépense globale de 4 000 € HT.

La Préfecture nous dote de 1 500 €. Nous avons également sollicité le Conseil Général pour nous aider à supporter cette dépense.

Dénomination des rues

Les services publics et d'urgence sollicitent régulièrement les collectivités afin que la numérotation et la dénomination des rues soient mises en place dans un souci d'efficacité. Un travail de préparation est en cours.

Chacun d'entre nous étant concerné, une réunion publique sera organisée le **Mardi 8 Juin 2010 à 20H30**, afin de vous exposer nos propositions de noms de rues et d'en discuter avant la prise de décision finale par le Conseil Municipal.

Nous souhaitons également matérialiser sur panneaux à fond noir, les limites communales. L'ensemble de ce projet (plaques de rues, n° de maisons, panneaux limites village) se chiffre à environ 3 800 € HT mais sera subventionné à hauteur de 48 % par le Conseil Général.

A PROPOS DE.....

Déploiement du Réseau Internet de Haut Débit

Madame la Présidente du Conseil Général et l'Assemblée départementale se sont investis dans un projet particulièrement ambitieux, celui de couvrir les 474 communes du département et 100% de la population et des entreprises.

Ainsi, sont prévus d'ici, à décembre 2011 :

- un réseau haut débit à au moins 2 mégabits pour tous.
- dans le même temps, un réseau à très haut débit à 100 mégabits et plus, réservé aux sites stratégiques que sont les établissements d'enseignement (secondaire et supérieur) et d'intérêts départementaux, économiques ou industriels.

Afin de répondre à la demande de la population et à l'engagement du Conseil Général, 3 solutions techniques ont été retenues :

- réalisation d'un réseau de fibre optique (360 km pour plus de 91% des lignes),
- déploiement d'une infrastructure hertzienne donc par ondes aériennes relayées par des antennes pour 7,3% des lignes. *Notre commune, comme les communes avoisinantes sera couverte par cette technologie,*
- enfin une offre satellitaire pour les sites isolés, en particulier, en zone de montagne pour 1,3% des lignes.

En l'état actuel des études et des perspectives, il est prévu qu'une antenne relais, dédiée aux seuls besoins de notre village, soit implantée sur le territoire communal.

Nous espérons que tous les internautes saint-lannais bénéficieront d'une connexion de haute qualité. Une attention soutenue et vigilante sera observée par la municipalité quant à la mise en place de ce dispositif.

Enquête Publique

Du 10 au 25 novembre 2009, une enquête publique relative à la régularisation du déplacement et à l'élargissement de la voie N°7 dite de « MENJARRE » ainsi qu'à l'aliénation des chemins ruraux de LACOT et de la CARREROTTE a été ouverte sur la commune.

Après en avoir :

- constaté le déroulement préalable régulier (information par affichage et publication dans la presse),
- observé la cohérence des mesures proposées et l'unanimité des propriétaires des parcelles concernées,

-
- noté l'absence d'opposition restrictive au projet,
 - consulté ou entendu les parties prenantes au cours des deux permanences tenues en Mairie,

Monsieur J-P VERGÉ, Commissaire-Enquêteur, a émis un avis favorable quant à :

- la régularisation envisagée,
- l'aliénation des chemins proposés.

Il a, en outre, demandé que les deux propriétaires riverains du chemin de la CARREROTTE soient réciproquement informés lors de l'intention d'acquisition par l'un ou l'autre.

La disparition brutale de Daniel POUMADÈRE, en charge de ces deux dossiers, a profondément troublé le déroulement de la régularisation. La procédure engagée demeure en cours.

Les conclusions ont été affichées consultables en Mairie durant la période du 16/12/09 au 09/02/2010.

Communauté de Communes du Madiranais :

L'intercommunalité du Madiranais a maintenant un peu plus de deux ans d'existence.

Consacrée au « rodage » de l'institution, la première année a permis au Conseil Communautaire d'apprendre à travailler ensemble, à penser, non plus seulement à sa propre commune mais à tenir compte de l'intérêt des quatre autres.

Les effets du transfert des deux domaines de compétence que sont la voirie (aménagement et entretien) et les ordures ménagères (collecte et traitement) se sont fait ressentir sans délai :

A) en matière de voirie :

- le fauchage des accotements a été réalisé grâce au matériel et au personnel mis à disposition par MADIRAN et CASTELNAU-RIVIÈRE-BASSE. Pour la campagne 2009, notre village a bénéficié de 52 heures de tracteur-épareuse. Pour les communes non dotées de matériel spécifique ni de personnel qualifié, l'opération n'a donné lieu, cette année, à aucune contre partie financière. En 2010, une indemnisation (salaires et amortissement) est à l'étude.
- Une campagne très importante de revêtement goudronné a été menée par la Société la ROUTIÈRE des PYRÉNÉES au cours de l'été 2009. Sur les 64,3 kilomètres de voies communales et rurales goudronnées de la Communauté de Communes, Saint-Lanne en possède 7,5 km. Au cours de cette campagne, 4,630 km ont été rénovés. En deux ans, nous aurons remis en état 5,8 km.
- Toujours en 2009, cette phase de rénovation a été complétée par une tournée générale d'entretien au « point à temps », effectuée par la société routière COLAS qui s'est élevée à 24 100 € pour l'ensemble de la Communauté et par une opération de curage de fossés. Pour cette dernière, la commune s'est vue attribuée 30 heures de pelle mécanique partagées entre les entreprises SIRO et ARIES.

-
- B) en matière d'ordures ménagères :
- Avant la création de la Communauté de Communes du Madiranaise, chaque commune fonctionnait selon un système propre de critères de redevances. Il a donc fallu définir et harmoniser une redevance commune. Dans cette opération, nous n'avons malheureusement pas pu conserver nos critères antérieurs.
 - le tarif 2009 a été fixé à 69 € par personne, adulte ou enfant.
 - les résidences secondaires sont dorénavant assujetties à un forfait de 2 personnes par an.
 - un plafond est fixé à 5 personnes ou 3 enfants par foyer.
 - le titre de paiement parviendra en principe en fin d'été.

Confortée par cette première année d'expérience, la CC du Madiranaise souhaite vivement continuer son action dans l'intérêt général.

Recensement

Mme FOURTEAU Martine a été choisie comme agent recenseur pour la campagne de recensement de 2010.

Nous sommes 120 résidents permanents.

Saint-Lanne compte 87 adresses d'habitation soit

- 58 résidences principales
- 22 résidences secondaires
- 7 logements vacants.

Aménagement de l'Espace

Au cours de la réunion du CM du 3 décembre 2009, il a été décidé :

- l'abrogation d'instauration du principe de participation voies et réseaux (PVR) délibérée le 14 mars 2004.
- l'adoption du principe de traitement en séance avec délibération pour toute demande de CU de type b, de déclaration préalable ou de permis de construire.
- le maintien et l'application du principe que les autorisations administratives d'occupation des sols soient accordées seulement aux parcelles qui sont correctement alimentées en réseaux d'énergie et de voies d'accès au moment du dépôt de la demande.

En effet, la première délibération instituait le principe de participation pour le financement des voies et réseaux sur l'ensemble du territoire communal. Or, compte tenu de l'étendue de la commune, avec l'application généralisée de la PVR, celle-ci se voyait engagée dans une spirale

de financement de travaux de modernisation, modification ou création de réseaux d'énergie ou voies d'accès. Bien que ces travaux pouvaient en principe être soumis au remboursement d'une partie des frais engagés par la commune, les règles de calcul de la quote-part demandée n'en faisaient jamais une opération blanche pour la commune.

Téléthon

Comme chaque année, Saint-Lanne a participé au Téléthon. L'édition 2009 s'est articulée autour d'un repas à Hères le vendredi soir et d'une marche relais entre chaque commune du canton le samedi.

La somme de 3334 € a été recueillie au niveau cantonal, au profit de l'A.F.M. et de la recherche sur les maladies génétiques. La générosité des Saint-Lannais s'est élevée à 240 €. Merci à vous.

VIE DU VILLAGE

État Civil

Naissance - Jérémy CONDOURE le 8/10/2009

Décès :

- Mme GUBLER Béatrice le 18/06/2009 à l'âge de 82 ans
- Mr POUMADÈRE Daniel le 27/09/2009 à l'âge de 64 ans
- Mme MICHEL Eugénie le 17/11/2009 à l'âge de 87 ans
- Mr REY-VIGNAU Roger le 20/12/2009 à l'âge de 86 ans
- Mr PONSAN Guy le 21/04/2010 à l'âge de 81 ans

Bienvenue dans notre commune aux nouveaux Saint-Lannais :

- Mme FOURTEAU Martine et Mr BERTUEL Serge

Aménagement de l'Espace et du Territoire

Depuis juin 2009, plusieurs dossiers d'urbanisme ont été déposés et délivrés.

- 2 Permis de Construire
- 3 Déclarations préalables de travaux

Dates à retenir

26-27 juin : fête locale organisée par le Comité des Fêtes

Janvier 2011 : Repas communal.